

## Gestion des déchets : Extension des Consignes de Tri

Avec le SYTRAD, la CCCPS déploie l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire Cœur de Drôme.

Ainsi à partir du 4 octobre 2021, les consignes de tri des emballages vont évoluer et être simplifiées.

L'objectif de la mise en œuvre de cette évolution est double : faciliter le geste de tri pour les usagers et augmenter le recyclage.

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage en Cœur de Drôme !



### Nous sommes tous acteurs du recyclage : trions plus !

Entre la collecte, le tri, le transport, le nettoyage, le traitement et la valorisation des déchets, on en perdrait presque son latin. Mais il est certain que la collecte et le tri des déchets sont deux missions essentielles et complémentaires.

### Les actions de la communauté de communes :

Voici un tour d'horizon des actions réalisées dans la gestion et le valorisation des déchets, qui sont enjeux stratégiques à la fois en terme économique et écologique.

- **La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif** relève de la compétence de la CCCPS. A ce titre, la collectivité gère en régie le ramassage et le transport des ordures ménagères, assure la collecte sélective ainsi que le fonctionnement des 3 déchèteries. Le Pôle « déchets » de la CCCPS, c'est au total 13 agents qui agissent au quotidien pour un service de proximité et de qualité.
- **Le traitement et la valorisation des déchets ménagers** sont confiés pour les ordures ménagères, le tri sélectif et les cartons au SYTRAD (Syndicat de Traitement Drôme Ardèche). Ainsi les ordures ménagères sont traitées au Centre de Valorisation d'Étoile-sur-Rhône et la collecte sélective hors verre au centre de tri de Portes-lès-Valence.

L'année 2021 s'annonçait déjà comme une année charnière dans la poursuite des engagements pris par la collectivité avec notamment l'Extension des Consignes de Tri au SYTRAD pour l'ensemble du territoire.

## **Une nouvelle signalétique sur les colonnes de tri**

Tenant compte de l'Extension des Consignes de Tri, la CCCPS va mettre en place de nouvelles signalétiques sur les conteneurs du territoire afin d'améliorer la communication auprès des usagers.

Cette nouvelle signalétique doit répondre aux enjeux suivants :

- expliquer la mise en application des nouvelles consignes de tri (avec les nouveaux déchets acceptés)
- réduire le taux de refus qui s'élève aujourd'hui à 40% pour la collecte sélective,
- réduire les coûts de maintenance et d'entretien pour les services techniques,
- homogénéiser la communication sur le territoire et valoriser la compétence de l'intercommunalité.

De nouvelles plaques de consignes seront installées progressivement sur l'ensemble des communes durant ce mois d'octobre.

## **Une distribution d'un Guide de tri**

Pour éviter les doutes et les mauvais gestes de tri, un Guide de tri sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Téléchargez la version numérisée du Guide de tri :



**[Guide du Tri ECT](#)**

TÉLÉCHARGER